

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3900-2018/ARR/DES

du : 25/10/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Pdte Commission Ens.	1
JONC	1
Archives NC	1
DES	1

ARRÊTÉ

fixant le calendrier d'ouverture des campagnes d'inscription aux prix, aides et bourses scolaires et d'études supérieures pour l'année 2019

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001 relative aux bourses de l'enseignement des premier et second degrés ;

Vu la délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'un prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 11-2015/APS du 30 avril 2015 relative aux aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées ;

Vu la délibération n° 13-2015/APS du 30 avril 2015 relative à la bourse d'accès aux grandes écoles ;

Vu le rapport n° 30107-2018/1-ACTS/DES du 9 octobre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les campagnes d'inscription pour les demandes d'attribution ou de renouvellement des prix, aides et bourses scolaires et d'études supérieures de la province Sud, sont ouvertes pour l'année 2019, selon le calendrier suivant :

Aide sollicitée	Année scolaire/universitaire concernée	Dates de retrait et de dépôt des dossiers
Bourses de l'enseignement des premier et second degrés <i>(Délibération n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001)</i>	Année scolaire 2020	Du 20 mai au 11 juillet 2019
Aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées <i>(Délibération n° 11-2015/APS du 30 avril 2015)</i>	Nouvelle demande Pour les années universitaires 2020 <i>(en Nouvelle-Calédonie)</i> 2020/2021 <i>(hors de Nouvelle-Calédonie)</i> Renouvellement Pour l'année universitaire 2019/2020 <i>(hors de Nouvelle-Calédonie)</i> 2020 <i>en Nouvelle Calédonie</i>	Du 26 juillet au 29 août 2019 Du 15 avril au 13 mai 2019 Du 26 juillet au 29 août 2019
Prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur <i>(Délibération modifiée n° 36-2006/APS du 3 août 2006)</i>	Année d'obtention du diplôme 2019	Du 1 ^{er} août 2019 au 10 janvier 2020
Prix de la province Sud d'encouragement à la recherche <i>(Délibération modifiée n°44-98/APS du 18 novembre 1998)</i>	Année universitaire 2019-2020 <i>(hors de Nouvelle-Calédonie)</i> 2020 <i>(en Nouvelle-Calédonie)</i>	Du 3 juin au 31 juillet 2019
Bourse d'accès aux grandes écoles <i>(Délibération n°13-2015/APS du 30 avril 2015)</i>	Nouvelle demande et renouvellement Année universitaire 2019/2020	Du 13 mai au 27 juin 2019

ARTICLE 2 : Seuls les dossiers complets et transmis à la direction de l'éducation de la province Sud, dans les délais fixés par les campagnes, sont pris en compte et présentés en commission.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.